Page: 1/12



Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 26.09.2025 Révision: 26.09.2025

Numéro de version 05-00 (remplace la version 04-02)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: LUCITE® 800 HousePaint

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation Agent d'enduction

Utilisations déconseillées

Ce produit n'est pas adapté aux applications autres que celles indiquées dans la section « Utilisation de la substance / du mélange ». Si l'utilisation que vous prévoyez d'en faire n'y est pas indiquée, veuillez contacter le rédacteur de cette fiche technique de sécurité.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Producteur/fournisseur:

Dörken Coatings GmbH & Co. KG Wetterstr. 58 58313 Herdecke Germany www.doerkencoatings.de

Phone: +49 2330 63 243 Fax: +49 2330 63 100 243

Service chargé des renseignements: msds.coatings@doerken.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Emergency CONTACT (24-Hour-Number):

GBK GmbH +49 (0)6132-84463

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)





Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 26.09.2025 Révision: 26.09.2025

Numéro de version 05-00 (remplace la version 04-02)

Nom du produit: LUCITE® 800 HousePaint

(suite de la page 1)

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Attention

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

2-octyl-2H-isothiazole-3-one

2-méthyl-2H-isothiazole-3-one

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (3:1)

Terbutryne

Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/

internationale.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable. **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:		
CAS: 77-99-6	propylidynetriméthanol	<0,25%
EINECS: 201-074-9	Repr. 2, H361fd	
Reg.nr.: 01-2119486799-10-xxxx	·	
CAS: 2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	≥0-<0,025%
EINECS: 220-120-9	Acute Tox. 2, H330; Eye Dam. 1, H318; Aquatic	
Reg.nr.: 01-2120761540-60-xxxx	Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Acute	
	Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1A,	
	H317	
	ATE: LD₅₀ oral: 450 mg/kg	
	LC₅₀ / 4 h inhalatoire: 0,21 mg/l	
	Limite de concentration spécifique:	
	Skin Sens. 1A;H317: C ≥ 0,036 %	
		(quita paga 2)

(suite page 3)

Page: 3/12



Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 26.09.2025 Révision: 26.09.2025

Numéro de version 05-00 (remplace la version 04-02)

Nom du produit: LUCITE® 800 HousePaint

		(suite de la page
CAS: 26530-20-1	2-octyl-2H-isothiazole-3-one	≥0,0025-<0,025%
EINECS: 247-761-7	Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute	
	Tox. 2, H330; Skin Corr. 1, H314; Eye Dam. 1,	
	H318; Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic	
	Chronic 1, H410 (M=100); Skin Sens. 1A, H317,	
	EUH071	
	ATE: LD₅₀ oral: 125 mg/kg	
	LD₅o dermique: 311 mg/kg	
	LC ₅₀ / 4 h inhalatoire: 0,27 mg/l	
	Limite de concentration spécifique:	
	Skin Sens. 1A;H317: C ≥ 0,0015 %	
CAS: 886-50-0	Terbutryne	≥0,0025-<0,025%
EINECS: 212-950-5		20,0025-<0,025%
EINEC3. 212-930-3	Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=100); Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1B,	
	H317	
	Limite de concentration spécifique:	
	Skin Sens. 1B;H317: C ≥ 3 %	
CAS: 2682-20-4	2-méthyl-2H-isothiazole-3-one	≥0,0015-<0,025%
EINECS: 220-239-6 Reg.nr.: 01-2120764690-50-xxxx	Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute	
	Tox. 2, H330; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1,	
	H318; Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic	
	Chronic 1, H410 (M=1); Skin Sens. 1A, H317,	
	EUH071	
	Limite de concentration spécifique:	
	Skin Sens. 1A;H317: C ≥ 0,0015 %	
CAS: 55965-84-9	mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one	≥0,00025-<0,00159
Reg.nr.: 01-2120764691-48-xxxx	et 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (3:1)	
3	Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 2, H310; Acute	
	Tox. 2, H330; Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1,	
	H318; Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic	
	Chronic 1, H410 (M=100); Skin Sens. 1A, H317,	
	EUH071	
	Limites de concentration spécifiques:	
	Skin Corr. 1C;H314: C ≥ 0,6 %	
	Skin Irrit. 2; H315: 0,06 % ≤ C < 0,6 %	
	Eye Dam. 1; H318: C ≥ 0,6 %	
	Eye Irrit. 2; H319: $0.06 \% \le C < 0.6 \%$	
	Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015 %	1

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours Remarques générales:

Lors de l'apparition des symptômes ou dans les cas de doute consulter un médecin.

(suite page 4)

Page: 4/12



Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 26.09.2025 Révision: 26.09.2025

Numéro de version 05-00 (remplace la version 04-02)

Nom du produit: LUCITE® 800 HousePaint

(suite de la page 3)

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Ne jamais rien faire avaler á une personne sans connaissance.

Après inhalation:

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Après contact avec les yeux:

Éliminer des lentilles de contact. Garder les paupières ouvertes et rincer abondamment au moins pendant 10 minutes avec l'eau propre et courante. Consulter ensuite un ophthalmologiste.

En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion:

Rincer la bouche abondamment à l'eau.

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Manifestations allergiques

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

Poudre d'extinction, mousse, dioxyde de carbone.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas de feu, produits de décomposition dangereux se forment comme la fumée étroite et noire, dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO), oxyde d'azote (NOx). L'inhalation peut causer des dommages de santé sérieux.

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

Autres indications Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

BE/FR -

Page: 5/12



Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 26.09.2025 Révision: 26.09.2025

Numéro de version 05-00 (remplace la version 04-02)

Nom du produit: LUCITE® 800 HousePaint

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Retenir l'eau de lavage polluée et l'éliminer.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter un contact prolongé, intense avec la peau et le contact avec les yeux.

Empêcher la manipulation de substances et mélanges non compatibles. Substances non compatibles: voir paragraphe 10.5

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes).

Protéger du gel, de la chaleur et de la lumière directe du soleil. Garder hermétiquement fermé, frais et sec.

Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.

Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 6)

Page: 6/12



Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 26.09.2025 Révision: 26.09.2025

Numéro de version 05-00 (remplace la version 04-02)

Nom du produit: LUCITE® 800 HousePaint

(suite de la page 5)

8.2 Contrôles de l'exposition

Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un systéme d'aspiration de l'air au poste de travail.

Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle Mesures générales de protection et d'hygiène:

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

Protection respiratoire:

Lors de la vaporisation, utiliser un masque respiratoire protecteur.

Utiliser un filtre combiné A2(-P2) conforme à la norme EN 14387.

Protection des mains:

Travailler avec des gants. Avant utilisation, il faut vérifier que les gants ne sont pas abîmés. Les gants défectueux ou abîmés ne doivent pas être utilisés. Les gants de protection doivent être conformes aux spécifications de la directive CE 89/686/CEE et de la norme EN 374.

Il est recommandé d'utiliser des gants longs pour minimiser le contact par les éclaboussures.

Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: 0,06 mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

> 480 minutes

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage

Pour se protéger contre des lunettes de protection.

Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire.

Protection du corps: Vêtement de protection étanche

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles Indications générales

État physique Liquide

(suite page 7)

Page: 7/12



Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 26.09.2025 Révision: 26.09.2025

Numéro de version 05-00 (remplace la version 04-02)

Nom du produit: LUCITE® 800 HousePaint

(suite de la page 6)

Couleur:Divers, selon l'encrageOdeur:Faible en éther de glycolSeuil olfactif:Non applicable aux mélanges.Point de fusion / Point de congélation :Sans importance pour la sécurité.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition 100 °C (7732-18-5 eaux)

Inflammabilité Non applicable.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure:Non déterminé.Supérieure:Non déterminé.Point d'éclairNon applicable.Température d'auto-inflammationNon applicable.

Température de décomposition: Pour les mélanges non applicable.

pH à 20 °C 8,4-9,2

Viscosité: Sans importance pour la sécurité.

Solubilité

l'eau:Miscible / diluable à l'eau.les solvants polaires:Partiellement miscibleles solvants apolaires:Pas ou peu miscible

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Pour les mélanges non applicable.

Pression de vapeur à 20 °C: 23 hPa (7732-18-5 eaux)

Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C: 1,22-1,45 g/cm³ **Densité de vapeur:** Non applicable.

9.2 Autres informations

Aspect:

Forme: Liquide

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la

sécurité

Température d'inflammation:Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Propriétés explosives:Le produit n'est pas explosif.

Changement d'état

Point/l'intervalle de ramollissement

Propriétés comburantes Dans son état de livraison, ce produit n'est ni

inflammable ni comburant.

Taux d'évaporation: Pour les mélanges non applicable.

Informations concernant les classes de danger

nhysiaue

Substances et mélanges explosibles néant
Gaz inflammables néant
Aérosols néant
Gaz comburants néant

(suite page 8)





Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 26.09.2025 Révision: 26.09.2025

Numéro de version 05-00 (remplace la version 04-02)

Nom du produit: LUCITE® 800 HousePaint

(suite de la page 7)

Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz	
inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les	
métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique Le produit reste stable dans les conditions normales de stockage.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: oxydants forts
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:

En cas d'incendie se présenter: la fumée et des oxydes de carbone. Dans certaines conditions d'incendie pistes d'autres produits toxiques ne peuvent être exclues.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008 Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Les informations indiquées sont des valeurs théoriques ou des informations du fabricant/du fournisseur.

Symptômes significatifs dans les tests sur animaux:

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Peut provoquer des irritations.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Peut provoquer des irritations.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

(suite page 9)

Page: 9/12



Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 26.09.2025 Révision: 26.09.2025

Numéro de version 05-00 (remplace la version 04-02)

Nom du produit: LUCITE® 800 HousePaint

(suite de la page 8)

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Indications toxicologiques complémentaires:

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Le produit n'est pas classé comme mutagène, cancérogène ni toxique pour la reproduction (propriétés CMR).

11.2 Informations sur les autres dangers

ème endocrinien
(

556-67-2 octaméthylcyclotétrasiloxane

Liste II; III

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance ayant été classifiée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ni ayant été classifiée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

12.7 Autres effets néfastes

Autres indications:

This product contains the following priority substance in accordance with Annex X of the EU Water Directive 2000/60/EC:

886-50-0 Terbutryn

(suite page 10)

Page: 10/12



Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 26.09.2025 Révision: 26.09.2025

Numéro de version 05-00 (remplace la version 04-02)

Nom du produit: LUCITE® 800 HousePaint

(suite de la page 9)

Indications générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Ne pas laisser le produit pénétrer dans le réseau d'égouts, les cours d'eau ou le sol, même lors du nettoyage des outils. Éliminer les résidus du produit en faisant appel à une entreprise spécialisée dans l'élimination des déchets.

Catalogue européen des déchets		
	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses	
HP14	Écotoxique	

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport		
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA	néant	
14.2 Désignation officielle de transport de l'ON	IU	
DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA	néant	
14.3 Classe(s) de danger pour le transport		
DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA		
Classe	néant	
14.4 Groupe d'emballage		
DOT, ADR, IMDG, IATA	néant	
14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.	
14.6 Précautions particulières à prendre par		
l'utilisateur	Non applicable.	
14.7 Transport maritime en vrac conformément		
aux instruments de l'OMI	Non applicable.	
"Règlement type" de l'ONU:	néant	

BE/FR

(suite page 11)

Page: 11/12



Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 26.09.2025 Révision: 26.09.2025

Numéro de version 05-00 (remplace la version 04-02)

Nom du produit: LUCITE® 800 HousePaint

(suite de la page 10)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales:

Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes ou allaitantes.

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 2004/42

Valeur limite COV selon directive 2004/42/CE pour la catégorie d (PA) et teneur maximum en COV voir couvercle.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Les conditions de travail de l'utilisateur se soustraient à nos connaissances et contrôles. Le produit/la préparation ne peut être utilisé que pour l'utilisation citée. L'utilisateur est term de s'in Former de toutes les dispositions juridiques nécessaires.

Cette fiche de données de sécurité remplace toutes les versions précédentes.

Pour d'autres indications, veuillez consulter les fiches techniques.

(suite page 12)

Page: 12/12



Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Révision: 26.09.2025 Date d'impression: 26.09.2025

Numéro de version 05-00 (remplace la version 04-02)

Nom du produit: LUCITE® 800 HousePaint

(suite de la page 11)

Mise en garde générale, une mauvaise utilisation peut causer des dommages à l'environnement et à la santé.

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 528/2012

Indications complémentaires:

Contient des agents de protection pour protéger les produits pendant le stockage et des agents de protection des revêtements.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Libelle des phrases H et EUH (numero et texte integral)		
H301	Toxique en cas d'ingestion.	
H302	Nocif en cas d'ingestion.	
H310	Mortel par contact cutané.	
H311	Toxique par contact cutané.	
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.	
H315	Provoque une irritation cutanée.	
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.	
H318	Provoque de graves lésions des yeux.	
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	
H330	Mortel par inhalation.	
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.	
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.	

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Sens	ihilie	ation	cutai	റമ്മ

Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Date de la version précédente: 25.10.2022 Numéro de la version précédente: 04-02

Acronymes et abréviations:

ATE: Acute toxicity estimate values (ETAValeurs d'estimation de la toxicité aiguë)

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4 Acute Tox. 2: Toxicité aiguë - Catégorie 2

Skin Corr. 1: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 1 Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 1B Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 1C

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1B Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 1 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 3

Sources

- Réglementation 1907/2006/CE (REACH)
- Réglementation 1272/2008/CE (CLP)
- * Données modifiées par rapport à la version précédente

BE/FR